



Une banque a t'elle le droit de faire cela ?

Par **Riton8_9**, le **12/04/2011 à 19:04**

Bonjour,

Je vous expose mon problème:

J'ai décidé récemment de changer de banque (Crédit Agricole vers Caisse d'épargne) et par conséquent de faire racheter par cette dernière mon prêt immobilier.

J'ai demandé au crédit agricole de me fournir un décompte de remboursement anticipé et la caisse d'épargne m'a fait un prêt en fonction de celui-ci. Le prêt a été accepté et un chèque de banque a été envoyé au crédit agricole afin de clore le prêt.

3 jours après lorsque je regarde mon compte au crédit agricole, la somme ayant été débité sur mon compte dépasse la somme prévu par mon prêt d'environ 1500€ et je me retrouve par la même occasion à découvert.

Je me rends donc au crédit agricole qui me dit avoir fait une erreur lors de l'impression du décompte et que la somme prélevée correspond à la somme de remboursement de mon prêt.

Le crédit agricole me propose d'envoyer une demande à son siège afin d'obtenir exceptionnellement de ne pas payer la différence et de remettre la somme sur mon compte en attendant. J'accepte !

Le pb c'est que 3 mois après je n'ai toujours pas eu de réponse et que la banque semble ne pas vouloir entendre mes requêtes. On ne veut pas me recevoir lorsque je me déplace et on m'informe par téléphone que "la demande est en cours". Pendant ce temps la banque me prélève tous les mois les échéances d'un prêt qui devrait être remboursé (et l'assurance du prêt qui va avec) et qu'en parallèle je dois rembourser mon prêt de la caisse d'épargne.

Auriez-vous une idée sur les démarches que je pourrais entreprendre?

Le décompte que m'a fourni la banque ne pourrait-il pas obliger la banque à accepter le remboursement puisque l'erreur est sienne ?

En espèrent avoir été clair :)

Merci par avance